

COMMUNE DE CHANTELLE
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 23 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt trois février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chantelle s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de Monsieur André BIDAUD, Maire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation par Monsieur le Maire de ladite commune le 19 février 2024.

Étaient présents : Mesdames Isabelle PERIN, Brigitte DAEMEN, Marie-Chantale LAMBRECHT, Céline MOYNAULT, et Messieurs Pascal PALAIN, Stéphane BONNET, Jean Paul CHEVALIER, Kevin DUPUIS, Julien GAYTE et Thierry ROLAND.

Absents excusés avec pouvoirs : Mesdames Sandrine RENAUD-ROUMEGOUS, Virginie LADHUIE et Monsieur Julien CHARBONNEL qui donnent pouvoir respectivement à Madame Marie-Chantale LAMBRECHT et Messieurs Pascal PALAIN et Stéphane BONNET.

Absente : Madame Céline BOUTONNET.

SECRETARIAT DE SÉANCE

Conformément à l'article LI 2114 du code des communes, il convient de désigner un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Pascal PALAIN a été désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

André BIDAUD propose la date du 29 mars 2024.

En début de séance, André BIDAUD demande l'autorisation de compléter l'ordre du jour établi. Il propose de rajouter une délibération portant sur une demande d'aide départementale provenant des fonds de répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière. Proposition validée à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU 2 FEVRIER 2024

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion de conseil du 2 février 2024 est adopté à l'unanimité.

AMENDES DE POLICE

Dans le cadre du programme de travaux de l'exercice 2023, André BIDAUD propose de solliciter l'aide départementale dans le cadre de la redistribution du produit des amendes de police relatives à la circulation routière, à hauteur de 40 % du montant des dépenses de travaux plafonné à 45 000 €, soit 18 000 € attendus pour un coût global engagé s'établissant à 45 528,80 € HT ou 54 634,56 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à solliciter ladite subvention auprès du Département au titre de l'exercice 2023 dans le cadre des créations d'un cheminement piéton route de Bellenaves, d'un passage protégé aux abords de l'école élémentaire et d'une voie à circulation partagée rue Derrière les Murs.

COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le compte financier unique (CFU) est devenu depuis janvier 2024 la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, il se substitue désormais aux anciens comptes de gestion et administratif dans les collectivités locales françaises.

André BIDAUD propose d'élire un président pour la séance où le compte financier unique est débattu et délibère sur ces comptes, poste confié, à l'unanimité, à Madame Marie-Chantale LAMBRECHT, doyenne d'âge.

André BIDAUD présente le compte financier unique 2023 du budget général, document validé par les services de la Trésorerie ainsi que par la commission de finances:

En section de fonctionnement, le compte administratif s'élève à 922 896,57 € en dépenses et 1 491 936,72 € en recettes dégageant un excédent de fonctionnement cumulé de 569 040,15 € intégrant l'excédent reporté de l'exercice précédent.

En section d'investissement, le compte administratif s'élève à 1 344 069,39 € en dépenses et 960 320,14 € en recettes, dégageant un déficit d'investissement de 383 749,25 € reporté sur l'exercice 2024.

Ces deux résultats seront reportés sur l'exercice 2024.

André BIDAUD se retire pendant les votes des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Chantale LAMBRECHT, approuve à l'unanimité, le compte financier unique présenté ainsi que les affectations de résultats proposées.

André BIDAUD rentre en séance, « remercie le Conseil Municipal de la confiance qui lui est faite ainsi que Véronique MAZAL-MARCHANT, secrétaire de Mairie, pour le travail accompli.

L'exercice 2023, marqué par de gros travaux d'aménagement de bourg, a nécessité de la part de la secrétaire une vigilance accrue afin de solliciter au moment opportun les demandes de subventions en vue du règlement des factures.

Il précise que le dossier de demande de subvention, porté par Monsieur Brice HORTEFEUX, pour la deuxième tranche des Villages Remarquables des travaux 2023 a été validé en décembre dernier en commission permanente de la région Auvergne Rhône-Alpes pour un montant de 152 810 € mais qu'elle n'a pas encore été perçue.

QUESTIONS DIVERSES

- **Circuit de randonnée**

André BIDAUD signale que Monsieur Pascal PINEL, Technicien randonnée au sein de la Communauté de Communes Saint-Pourçain, Sioule, Limagne a implanté un nouveau panneau de départ de randonnée rue Anne de Beaujeu matérialisant le départ du PR 25 « La promenade Anne-de-Beaujeu » figurant au topo-guide « Le Val de Sioule à pied », réédité par l'office de tourisme Val de Sioule.

- **Formation premiers secours**

Kévin DUPUIS, Président de l'amicale des Sapeur-Pompiers, signale l'organisation d'une formation aux premiers secours initiée par Madame Lætitia LAURENT, Directrice du Crédit Agricole, destinée aux personnes âgées de plus de 10 ans et qui aura lieu le samedi 1er juin prochain en matinée à partir de 9h00 à la caserne.

- **Remerciements**

Céline MOYNAULT, au nom de l'association Anne de France, remercie le Conseil Municipal pour la mise à disposition de salles.

- **Projection cinématographique**

Dans le cadre de la journée de la Femme, Isabelle PERIN signale la projection gratuite du film documentaire « Woman » d'Anastasia MIKOVA et Yann ARTHUS-BERTRAND, sous l'égide de l'association Baba Yaga, le dimanche 10 mars prochain à 15h00 à la salle Robert CHARDONNET.

L'ordre du jour étant épuisé, le procès-verbal a été clos et les membres présents ont signé.

La séance est levée à 22 heures 15. -----